



Commune d'Autigny

Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 20 avril 2021

Les citoyens et citoyennes de la commune d'Autigny ont été convoqués en Assemblée communale ordinaire **le mardi 20 avril 2021, à 20 heures, à la halle polyvalente.**

TRACTANDA

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 27 octobre 2020 (il ne sera pas lu, mais peut être consulté durant les heures d'ouverture de l'administration communale ou sur notre site internet, www.autigny.ch)
2. Comptes 2020
 - 2.1 Présentation générale des comptes des investissements et de fonctionnement
 - 2.2 Rapport de l'Organe de révision
 - 2.3 Préavis de la Commission financière
 - 2.4 Approbation des comptes des investissements et de fonctionnement
3. Investissement complémentaire 2021
 - 3.1 Mise en séparatif de la zone (Chemin des Vergers et Ruelle du Château) – Etape 1
4. Règlement
 - 4.1 Règlement des finances
5. Approbation des statuts de l'Association Régionale de la Sarine (ARS)
6. Divers

Convocation

Publication dans la feuille officielle n° 14 du 9 avril 2021
Affichage au pilier public
Envoi d'une circulaire en tous-ménages
Publication sur le site internet www.autigny.ch

Présidente Mme Dominique Haller Sobritz, syndique

Mme Laurence Charrier, vice-syndique
M. Mathias Mauroux, conseiller communal
M. Maïc Werner, conseiller communal
M. Daniel Bovet, conseiller communal

Secrétaire Mme Erika Chappuis, secrétaire communale

Scrutateurs Noël Boschung, côté droit de la salle et table du conseil communal
Alexandre Gasser, côté gauche de la salle

Votes Les votes se passent en principe à main levée, mais peuvent avoir lieu en bulletins secrets si 1/5 des membres présents le demandent.

Excusés

- Valérie Huguenot ;
- M. Emmanuel Migy ;
- Lucien Sobritz ;
- Nadine et Louis Rhyn ;
- Laeticia Fornerod
- Florian Richoz

Membres présents 32 citoyens habilités à voter (selon art. 9 de la Loi sur les communes)

Mme Dominique Haller Sobritz ouvre cette assemblée communale des comptes 2020 et souhaite à tous la bienvenue au nom du Conseil communal.

Suite aux dernières mesures imposées et après validation du concept de protection par la Préfecture de la Sarine, **Mme Dominique Haller Sobritz** rappelle que le port du masque est obligatoire pour tout le monde, tout au long de l'assemblée.

Mme Dominique Haller Sobritz informe qu'une nouvelle assemblée de constitution est prévue fin mai-début juin. La date sera communiquée par voie officielle. Les citoyens sont dès lors invités à réfléchir à une participation à la vie publique communale.

La présente assemblée a été convoquée dans le délai légal de 10 jours par publication dans la Feuille officielle, par affichage au pilier public, sur notre site internet et par l'envoi d'une circulaire en tous-ménages.

M. Alexandre Gasser et M. Noël Boschung ont accepté de fonctionner comme scrutateurs. Ils seront chargés de compter le nombre de citoyens actifs présents, et le cas échéant, de distribuer les bulletins de vote, de les dépouiller et de dénombrer les suffrages. Pour cette assemblée particulière, qui accueille également ses nouveaux habitants, un comptage précis des votants est nécessaire.

Mme la Syndique rappelle que seules les personnes éligibles au niveau communal ont le droit de prendre la parole durant la présente assemblée, que cette dernière sera enregistrée afin de faciliter la tâche de la secrétaire et que conformément à l'art. 3 du RELCo, la bande-son sera effacée suite à l'approbation du procès-verbal par la prochaine assemblée communale. Ce procès-verbal sera visible sur le site internet de la commune, dès sa rédaction achevée.

Mme Dominique Haller Sobritz présente l'ordre du jour à l'Assemblée. Concernant le point 2.1, elle propose d'inverser le libellé, à savoir «Présentation des comptes des investissements et de fonctionnement» au lieu de commencer par les comptes de fonctionnement, qui eux sont aussi la conséquence des investissements réalisés.

Résultat du vote :

L'assemblée approuve à l'unanimité la modification du point 2.1 de l'ordre du jour, soit Présentation des comptes des investissements et de fonctionnement.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 27 octobre 2020

Comme annoncé dans le bulletin communal et dans la circulaire tous-ménages et conformément à l'art. 13 du Règlement d'exécution de la loi sur les communes, le procès-verbal du 27 octobre 2020 ne sera pas lu ; il était à disposition au secrétariat communal, ainsi que sur le site internet de la commune.

Y a-t-il des remarques par rapport au procès-verbal ? Si tel n'est pas le cas, que celles et ceux qui l'acceptent se prononcent en levant la main.

Résultat du vote : oui : 31 voix non : 0 voix abstentions : 1 voix

2. Comptes 2020

2.1 Présentation générale des comptes des investissements et de fonctionnement

Mme Dominique Haller Sobritz présente les comptes d'investissements 2020, ainsi que les reports éventuels. Concernant les investissements votés et effectués durant la législature 2016-2021, ils seront passés en revue.

Mme Dominique Haller Sobritz présente le compte « INVESTISSEMENTS » au 31.12.2020 :

Pour les chapitres 1 et 2.

Compte	Désignation	Comptes 2019		Budget 2020		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	ORDRE PUBLIC	127'258.75	115'580.80	31'500.00	166'600.00	350.00	
10	Protection juridique	127'258.75	115'580.80	31'500.00	166'600.00	350.00	
10.500.0	Assainissement de la butte de tir	127'258.75				350.00	
10.501.0	Mensuration et abornement			31'500.00			
10.611.0	Participation des propriétaires				60'000.00		
10.622.0	Participation de Chénens		35'580.80		45'480.00		
10.660.0	Subventions fédérales		48'000.00		61'120.00		
10.661.0	Subventions cantonales		32'000.00				
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	84'673.05			15'000.00		13'200.00
29	Administration scolaire	84'673.05			15'000.00		13'200.00
29.503.1	Changement des fenêtres ancienne école	69'900.00					
29.503.11	Complément changement fenêtres école	14'773.05					
29.669.0	Subventions diverses				15'000.00		13'200.00

Mme Dominique Haller Sobritz explique qu'il y a un solde pour l'assainissement de la butte de tir (frais de mise à l'enquête et les subventions reçues pour les panneaux photovoltaïques).

Pour le chapitre 3.

Compte	Désignation	Comptes 2019		Budget 2020		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3	CULTURE ET LOISIRS	59'941.20		30'000.00		20'460.75	
34	Sport	59'941.20		30'000.00		20'460.75	
34.503.0	Rénovation de la salle de sport			30'000.00		20'460.75	
34.503.6	Réfection sol halle polyvalente	34'941.20					
34.503.8	Complément rénovation sol halle polyvalente	25'000.00					

Mme Dominique Haller Sobritz explique que la rénovation des parois de la halle, bien abîmées avec l'utilisation conjointe des utilisateurs des écoles et des différentes associations communes à Chénens et à Autigny, a été nécessaire.

Pour le chapitre 6

Compte	Désignation	Comptes 2019		Budget 2020		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	200'951.50		367'800.00		237'717.45	
62	Routes communales et génie-civil	200'951.50		367'800.00		237'717.45	
62.501.16	Réfection de la route des Gondrans + pont	1'500.00					
62.501.17	Réfection de la route de la Briqueterie			25'000.00		19'307.40	
62.501.19	Réfection de la Route des Molleyres	39'871.65					
62.501.23	Réfection de la Route Crétausa (lieu-dit La Ritta)			109'000.00		69'526.80	
62.501.24	Réfection tronçon Buvette Glières/Gibloux (lieu-dit Le Té)			119'500.00		74'157.30	
62.501.25	Réfection tronçon Buvette Glières/ancien Moulin			105'000.00		65'174.80	
62.501.7	Réfection route de Cottens	159'579.85					
62.509.4	Crédit d'Etude pour concept de circulation			9'300.00		9'551.15	

Mme Dominique Haller Sobritz explique que la réfection des routes a été particulièrement efficace et intensive en 2020.

Les adjudications bien plus basses que les budgets prévus objectivement au départ, démontrent que les entreprises concernées cherchent du travail et souhaitent se placer avantageusement auprès des maîtres d'ouvrage.

Pour le chapitre 7

Compte	Désignation	Comptes 2019		Budget 2020		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7	PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	124'551.60		461'250.00	14'000.00	371'002.20	52'600.45
70	Approvisionnement en eau	110'922.95		86'750.00		52'264.55	7'207.20
70.501.15	Etablissement du PIEP	1'077.00					
70.501.18	PIEP - Réfection Route de Cottens	73'967.60					
70.501.2	Déplacement conduites d'adduction d'eau	19'195.00				1'184.70	
70.501.21	Complément déplacement de conduites	16'683.35		35'000.00		51'079.85	
70.501.22	Déplacement de conduite - article 27 RF			51'750.00			
70.610.0	Taxes de raccordement eau potable						3'927.70
70.611.0	Participation de tiers						3'279.50
71	Protection des eaux	7'117.45		346'500.00		294'239.00	32'799.90
71.501.26	Changement du collecteur et création séparatif - La Crétausa			246'500.00		230'316.45	
71.501.27	Remplacement de conduites - tronçon la Laiterie			20'000.00		6'085.00	
71.501.85	Mise à jour du PGEE			20'000.00			
71.501.86	Création réseau en séparatif	7'117.45		60'000.00		57'837.55	
71.610.0	Taxes raccordement épuration (installations communales)						21'155.80
71.610.2	Taxes raccordement épuration (installations intercommunales)						11'644.10

Mme Dominique Haller Sobritz explique que le déplacement, remplacement de conduites avec en contrepartie les différentes taxes de raccordement, que ce soit pour l'eau potable ou pour l'épuration, sont les principaux postes de ces 2 sous-chapitres.

Pour les sous-chapitre 74 et 79

Compte	Désignation	Comptes 2019		Budget 2020		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
74	Cimetière			28'000.00	14'000.00	24'498.65	12'593.35
74.501.28	Columbarium et jardin du souvenir			28'000.00		24'498.65	
74.622.0	Participation reçue autre Commune				14'000.00		12'593.35
79	Aménagement du territoire	12'911.20					
79.509.0	Révision plan global aménagement	2'911.20					
79.509.2	Complément révision PAL	10'000.00					

Mme Dominique Haller Sobritz présente les frais et participation de Chénens pour le nouveau columbarium, et l'aménagement du jardin du souvenir.

Pour le chapitre 9

Compte	Désignation	Comptes 2019		Budget 2020		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
9	FINANCES ET IMPOTS	123'580.80	605'376.10	1'090'000.00	-	1'110'115.45	1'673'845.40
942	Immeubles (Patrimoine financier)	8'000.00	-	1'090'000.00	-	1'044'315.00	-
942.503.7	Reprise du matériel de la buvette des Gilères	8'000.00	-	-	-	-	-
942.503.8	Achat de la parcelle 113 RF (NM 861) terrain et habitation	-	-	1'040'000.00	-	1'040'000.00	-
942.509.3	Achat de la parcelle 113 RF (NM 861) frais	-	-	50'000.00	-	4'315.00	-
99	Autres postes	115'580.80	605'376.10	-	-	65'800.45	1'673'845.40
99.590.0	Virement investissement	115'580.80	-	-	-	65'800.45	-
99.690.0	Virement investissement	-	605'376.10	-	-	-	1'673'845.40

Mme Dominique Haller Sobritz précise que dans ce chapitre figurent l'achat de la Maison de la Gravière, ainsi que les frais annexes afférents. Au final, ont été virés au bilan, Fr. 1'675'845.40 en augmentation des investissements, et Fr. 65'800.45 en charges, soit en diminution de ceux-ci par l'apport de participations, subventions ou taxes de raccordement.

Bilan des investissements de la législature

Mme Dominique Haller Sobritz présente le bilan des investissements votés et effectués pendant cette dernière législature. Globalement, il est constaté que nos propositions d'investissements à l'assemblée sont toutes bien réfléchies, étudiées, malgré de temps à autre une ou deux demandes complémentaires dans des cas bien précis.

Cet état montre aussi le montant global des investissements réalisés sur cette période de 5 ans.

Chapitres de 0 à 3

Chapitre	Objet	Montants votés	2017 et années antérieures	2018	2019	2020	Total brut	Part. Chénens / subventions	Total net à la charge de la Commune	Solde à charge de la Commune / budget	Coûts nets par chapitre	Différences / au budgets votés / chapitre
0	Téléphonie bureau communal, école, alarme, AES	16'500.00	19'301.85				19'301.85		19'301.85	2'801.85		
0	Équipement informatique	31'000.00	38'777.60				38'777.60		38'777.60	7'777.60	58'079.45	10'579.45
1	Etude assainissement de la butte de tir	6'500.00	9'545.85	5'223.45			14'769.30		14'769.30	8'269.30		
1	Assainissement de la butte de tir	152'800.00		5'554.60	127'258.75	350.00	133'163.35	115'580.80	17'582.55	-135'217.45	32'351.85	-126'948.15
2	Complément changement des fenêtres école	20'000.00			14'773.05		14'773.05		14'773.05	-5'226.95		
2	Achat de beamers pour le cercle scolaire	25'000.00		22'836.70			22'836.70	11'756.20	11'080.50	-13'919.50		
2	Changement des fenêtres ancienne école	70'000.00			69'900.00		69'900.00		69'900.00	-100.00	95'753.55	-19'246.45
3	Complément rénovation sol halle polyvalente	25'000.00				25'000.00	25'000.00		25'000.00	0.00		
3	Rénovation de la salle de sport (paroi + tissu)	30'000.00				20'460.75	20'460.75		20'460.75	-9'539.25		
3	Réfection du sol de la halle polyvalente	35'000.00			34'941.20		34'941.20		34'941.20	-58.80	80'401.95	-9'598.05

Les routes et le réseau d'eau potable (chapitres 6 à 7)

Chapitre	Objet	Montants votés	2017 et années antérieures	2018	2019	2020	Total brut	Part. Chénens / subventions	Total net à la charge de la Commune	Solde à charge de la Commune / budget	Coûts nets par chapitre	Différences / au budgets votés / chapitre
6	Crédit d'Etude pour la concept de circulation	9'300.00				9'551.15	9'551.15		9'551.15	251.15		
6	Réfection de la route des Bourrières	11'500.00		11'158.10			11'158.10		11'158.10	-341.90		
6	Réfection de la route de la Briqueterie	25'000.00				19'307.40	19'307.40		19'307.40	-5'692.60		
6	Réfection de la route des Molleyres	60'000.00			39'871.65		39'871.65		39'871.65	-20'128.35		
6	Réfection tronçon Buvette Glières/ancien Moulin	105'000.00				65'174.80	65'174.80		65'174.80	-39'825.20		
6	Réfection de la route de la Crétausa (lieu-dit La Ritta)	109'000.00				69'526.80	69'526.80		69'526.80	-39'473.20		
6	Réfection tronçon Buvette Glières/Gibloux (lieu-dit le Té)	119'500.00				74'157.30	74'157.30		74'157.30	-45'342.70		
6	Réfection de la route de Cottens	230'000.00			159'579.85		159'579.85		159'579.85	-70'420.15		
6	Réfection de la route des Gondrans + pont	472'000.00		238'177.05	1'500.00		239'677.05		239'677.05	-232'322.95	688'004.10	-453'295.90
7.0	Etablissement du PIEP	11'000.00	11'880.00				11'880.00		11'880.00	880.00		
7.0	Déplacement de conduites 2019	20'000.00			19'195.00		19'195.00		19'195.00	-805.00		
7.0	Déplacement de conduites 2020	20'000.00				1'184.70	1'184.70		1'184.70	-18'815.30		
7.0	Déplacement de conduites 2019 - Complément	35'000.00			16'683.35		16'683.35		16'683.35	-18'316.65		
7.0	Déplacement de conduites 2020 - Complément	35'000.00			51'079.85		51'079.85		51'079.85	16'079.85		
7.0	Déplacement de conduites 2018	50'000.00								-50'000.00		
7.0	Déplacement de conduites 2017	60'000.00	41'701.65				41'701.65	4'500.00	37'201.65	-22'798.35		
7.0	PIEP - réfection de la route de Cottens	90'000.00			73'967.60		73'967.60		73'967.60	-16'032.40	211'192.15	-109'807.85

Epuraton et le patrimoine communal (chapitres de 7.1 à 9)

Chapitre	Objet	Montants votés	2017 et années antérieures	2018	2019	2020	Total brut	Part. Chénens / subventions	Total net à la charge de la Commune	Solde à charge de la Commune / budget	Coûts nets par chapitre	Différences / au budgets votés / chapitre
7.1	PGEE	20'000.00	1'920.00				1'920.00		1'920.00	-18'080.00		
7.1	Remplacement de conduites - tronçon la	20'000.00				6'085.00	6'085.00		6'085.00	-13'915.00		
7.1	Création réseau en séparatif	60'000.00			717.45	57'837.55	58'555.00		58'555.00	-1'445.00		
7.1	Changeement du collecteur + création séparatif La Crétausa	246'500.00				230'316.45	230'316.45		230'316.45	-16'183.55	296'876.45	-49'623.55
7.4	Columbarium et jardin du souvenir	28'000.00				24'498.65	24'498.65	12'593.35	11'905.30	-16'094.70	11'905.30	-16'094.70
7.9	Complément révision du PAL	10'000.00			10'000.00		10'000.00		10'000.00	0.00		
7.9	Révision du PAL	70'000.00	74'033.75	2'035.55	2'911.20		78'980.50		78'980.50	8'980.50	88'980.50	8'980.50
9	Reprise du matériel de la buvette des Glières	8'000.00			8'000.00		8'000.00		8'000.00	0.00		
9	Aménagement de la place de jeux	42'000.00		50'310.90			50'310.90		50'310.90	8'310.90		
9	Pose de panneaux photovoltaïques	65'000.00		63'967.75			63'967.75	13'200.00	50'767.75	-14'232.25		
9	Achat de la parcelle 113 RF + frais	1'090'000.00				1'044'315.00	1'044'315.00		1'044'315.00	-45'685.00	1'153'393.65	-51'606.35

Mme Dominique Haller Sobritz présente globalement les montants totaux votés et payés au titre des investissements pendant la législature 2016-2021 :

Montants totaux votés et payés
au titre des Investissements
pendant la législature 2016-2021

Montants votés	3'533'600.00
2017 et années antérieures	197'160.70
2018	399'264.10
2019	631'563.65
2020	1'646'580.85
Total brut	2'874'569.30
Part. Chénens / subventions	157'630.35
Total net à la charge de la Commune	2'716'938.95
Solde à charge de la Commune (dépassement du budget / - en dessous du budget)	- 816'661.05

Fr. 3'533'600.-
Fr. 2'716'938.95

votés ;
payés effectivement en tenant compte des différentes subventions et participations intercommunales éventuelles.
Ces dernières ne s'élevant qu'à Fr. 157'630.35.

M. Jacques Berset regrette que tout le travail réalisé par le Conseil communal n'apparaisse qu'à la présentation de l'Assemblée communale et propose que ces informations soient également publiées dans le bulletin communal.

Mme Dominique Haller Sobritz en prend note. Elle précise toutefois, que vu le faible nombre de citoyens lors des assemblées, de trop grandes précisions inciteraient d'autant plus à un certain absentéisme : la démocratie telle que souhaitée par tous n'est alors plus tant applicable.

Concernant les revenus relatifs au point 10.501.0 « mensuration et abornement », **M. Jacques Berset** a constaté que le budget prévoit une participation des propriétaires, une participation de Chénens ainsi que différentes subventions qui n'ont pas encore été versées.

Mme Dominique Haller Sobritz confirme que les différents montants n'ont pas encore été encaissés, mais se fera en 2021. En effet, notre géomètre M. Chassot nous a transmis dernièrement les informations nécessaires à la facturation aux différents propriétaires.

M. Jacques Berset constate qu'un montant de Fr. 30'000.- était prévu au budget pour la rénovation de la salle de sport (34.503.0) et que les dépenses finales sont de Fr. 20'460.75 francs, ce qui représente un écart d'environ 30%. Comment est expliquée cette différence ?

M. Daniel Bovet répond qu'un devis avait été demandé une année avant pour la présentation de l'investissement à l'assemblée du budget. M. Bovet explique également qu'il a finalement été décidé de ne pas faire des travaux en profondeur dans le sol de la halle mais de rénover l'isolation périphérique par-dessus. Les travaux effectués sont donc moins chers que prévu dans l'offre initiale.

M. Jacques Berset constate qu'un montant conséquent de Fr. 109'000.- était prévu au budget pour la réfection de la Route de la Crétausa, lieu-dit La Ritta (62.501.23) et qu'au final les travaux sont terminés pour environ Fr. 69'000.-, ce qui est en soit une bonne nouvelle mais se demande comment un écart aussi grand est-il possible ? Le même constat est fait sur la réfection du tronçon Buvette Glières/Gibloux, lieu-dit Le Té, (62.501.24) et la réfection tronçon Buvette Glières/ancien Moulin (62.501.25).

Mme Dominique Haller Sobritz explique que les prix sont chiffrés globalement par notre ingénieur afin de les présenter à l'assemblée et une fois le vote accepté par l'assemblée, les appels d'offre sont effectués. C'est à ce moment-là que les entreprises postulent à la baisse.

M. Maïc Werner explique également que ces écarts entre le budget et la facture finale avaient déjà été constatés sur toutes les routes qui ont été refaites ces dernières années. De plus, quand on demande des devis, ceux-ci sont chiffrés au prix courant selon le nombre de mètres. Au moment de l'adjudication des travaux, certaines entreprises cassent les prix et il arrive encore qu'à la fin des travaux, la facture est encore plus basse que prévue car souvent le devis comprend les scénarios les plus pessimistes.

M. Jacques Berset ne comprend tout de même pas de telles différences pour des ouvrages qui ne sont finalement pas si compliqués. Ce sont des m² de surface, des m³ de goudron à amener. Ce sont des travaux courants.

M. Maïc Werner répond que le prix du goudron est souvent déjà moins cher au moment de l'appel d'offre et relève qu'il est préférable de surévaluer le coût que de demander à l'assemblée un investissement complémentaire.

M. Werner donne comme comparaison, la Route des Gondrans, où une première offre avait été estimée à 800'000 francs, il y a une dizaine d'année, au moment de la refaire, l'adjudication était de 400'000 francs et au final celle-ci a coûté près de 270'000 francs.

M. Yvan Sapin demande si au moment de la réfection, il y a l'analyse du terrain afin de savoir s'il faut assainir ou pas.

M. Werner répond qu'en dessous du goudron il y a parfois des surprises. Les devis comprennent également l'analyse des canalisations.

Concernant le déplacement de conduite - article 27 RF (70.501.22), **M. Jacques Berset** demande si cet investissement a été réalisé. En effet, au budget un montant de Fr. 51'750.- est inscrit mais rien dans les comptes.

M. Maïc Werner répond que ces travaux n'ont pas débuté car le propriétaire vient de recevoir le permis de construire.

Concernant le remplacement de conduites - tronçon la Laiterie (71.501.27), **M. Jacques Berset** demande si la différence entre le budget Fr. 20'000.- et les comptes Fr. 6'000.- provient de la même problématique.

M. Maïc Werner répond que cet investissement a été fait dans l'urgence et que le montant proposé à l'assemblée a été estimé avant la réception de l'appel d'offre.

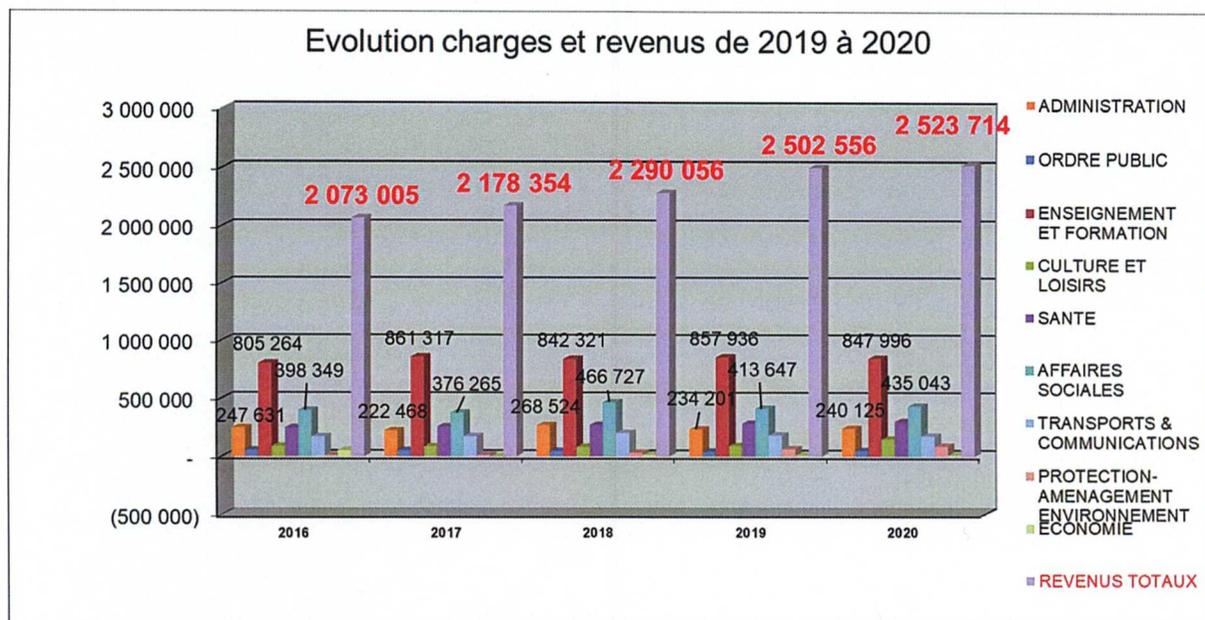
M. Jacques Berset constate également que l'investissement relatif à la mise à jour du PGEE (71.501.85) n'a pas été effectué.

Mme Dominique Haller Sobritz répond que l'on attend une facture détaillée du fournisseur.

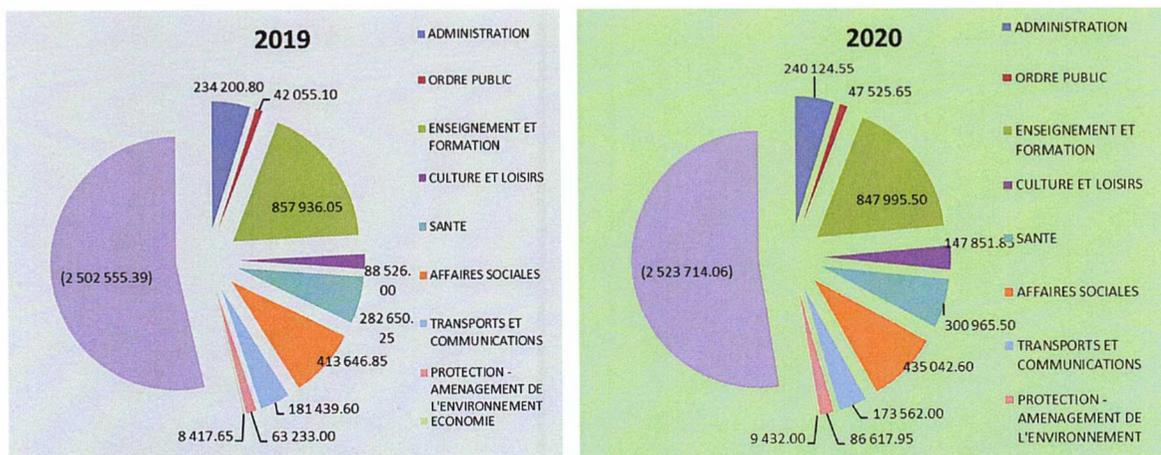
M. Maïc Werner explique qu'une étude avait débuté par une entreprise mais qui n'a jamais été terminée. Cette entreprise a tout de même envoyé une facture qui est actuellement contestée par la Commune. M. Werner confirme qu'il s'agit de travaux d'étude mais qui n'ont pas été totalement réalisés et qu'il n'y a pour l'heure pas de raison de payer cette facture.

Comptes de fonctionnement

Mme Dominique Haller Sobritz présente le compte de fonctionnement 2020 de façon synthétisée.

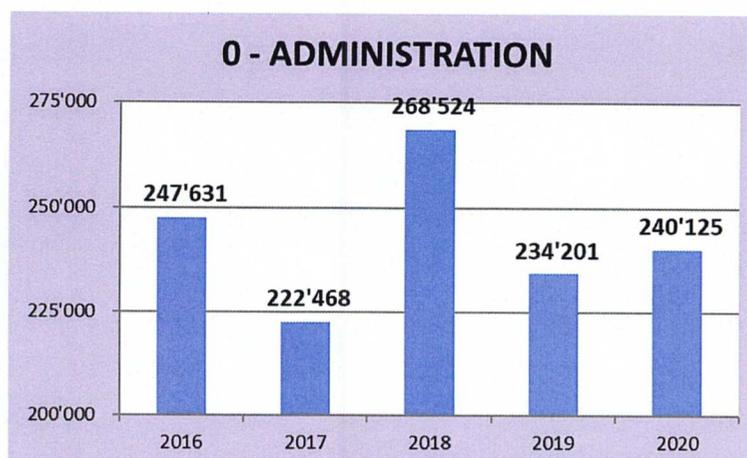


Mme Dominique Haller Sobritz présente un graphique qui permet une comparaison entre 2019 et 2020.



Mme Dominique Haller Sobritz présente plus en détails les chapitres.

0. Administration



Le compte administration compte Fr. 507'589.80 comme charges et Fr. 267'465.25 comme recettes. Le solde s'élève à Fr. 240'124.55, ce qui représente 10,49 % du total des charges.

Les charges du personnel techniques, salaires et charges sociales, ont été réparties entre les différents chapitres, y compris dans celui lié aux permis de construire.

Les travaux sur une éventuelle fusion ayant été annulés de fait, les vacances du conseil communal sont moindres que prévues.

Les salaires du personnel technique ont augmenté en raison d'un arrêt maladie et d'un congé de maternité. Toutefois, pour les deux absences des prestations d'assurance maladie perte de gain et maternité compensent partiellement au 02.436 cette augmentation. Il en va de même des charges sociales bien sûr.

Les frais de réception ont également fait les frais de la pandémie, mais au bénéfice des finances de la commune, puisqu'il n'y a pas eu de fête organisée pour le 1^{er} août.

Dès 2020, les émoluments liés aux permis de construire, sont transférés dans le 79.431.0.

M. Jacques Berset relève que le traitement du personnel technique a fortement augmenté.

Mme Dominique Haller Sobritz confirme cette augmentation par le fait du remplacement de ces deux personnes qui étaient notamment malade et en congé maternité.

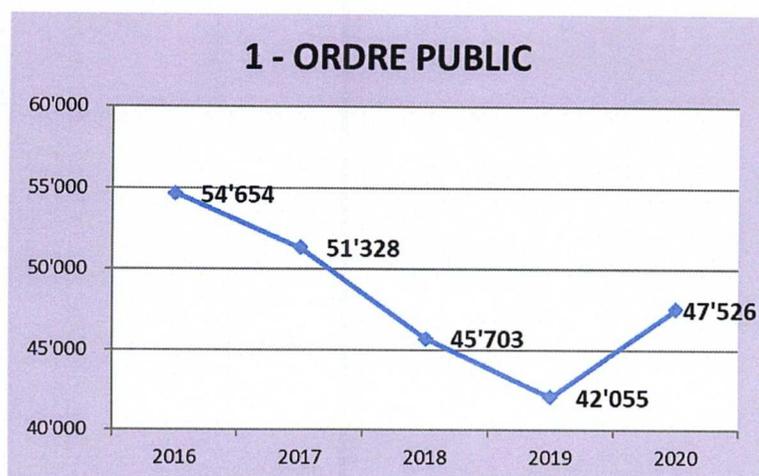
M. Jacques Berset constate que les frais administratifs ont nettement diminué.

Mme Dominique Haller Sobritz répond que les émoluments liés aux permis de construire, sont transférés dans le chapitre 79.431.0.

M. Jacques Berset souhaite des renseignements au sujet des charges sociales, Allocations familiales versées pour un montant de Fr. 17'820.- au budget mais n'est rien n'est inscrit dans le compte.

Mme Chantal Gobet explique que ces charges sont intégrées dans les comptes de bilan, puisque la trésorerie de la Commune ne fait que l'intermédiaire pour ces prestations.

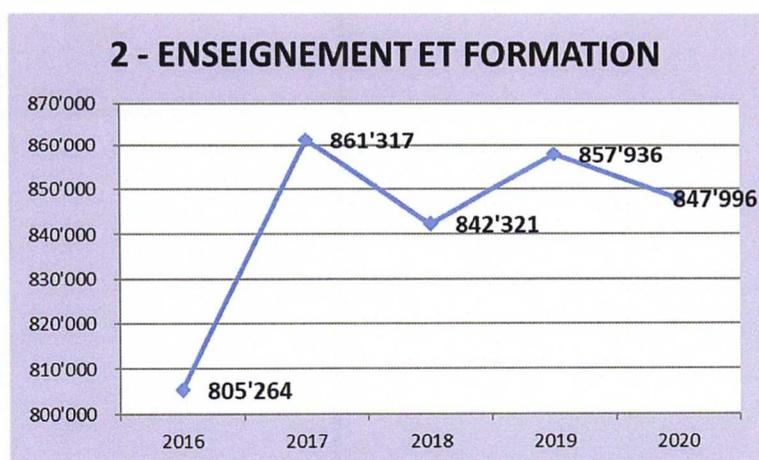
1. Ordre public



Le chapitre « ORDRE PUBLIC » compte Fr. 71'209.90 comme charges et Fr. 23'684.25, soit un solde de Fr. 47'525.65. Il représente 2.08 % des charges.

Il faut noter l'influence de l'amortissement obligatoire concernant l'assainissement de la butte de tir.

2. Enseignement et formation



Le chapitre « Enseignement et formation » s'élève à Fr. 1'077'400.40 de charges et Fr. 229'404.90 de recettes, soit un solde de Fr. 847'995.50.

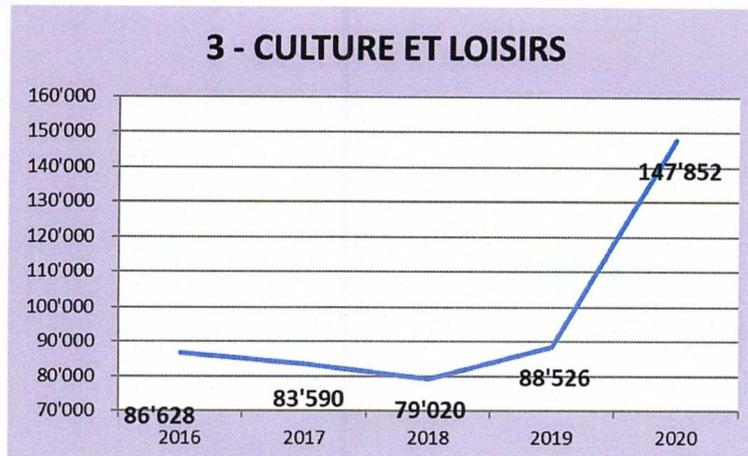
Malgré une légère baisse sa quote-part, ce chapitre reste le « poids-lourd » dans le budget pour un montant de 37.04 % du total des charges.

Cette diminution générale, provient en bonne partie de la pandémie, qui a limité certaines dépenses pour le fonctionnement des CO (-25'950.- par rapport au budget), mais aussi de l'école primaire (sorties, matériel divers, énergies...). Une diminution de Fr. 30'407.- est imputable à l'achat moindre de fournitures scolaires.

Pour l'AES, la commune n'ayant pu bénéficier des RHT en tant qu'établissement public, les animatrices ont été rémunérées à 80 % sans participation des parents pendant le confinement. La participation des communes a été augmentée de Fr. 4'472.-.

Le dépassement du compte 29.314.0 Entretien et rénovation des bâtiments pour Fr. 10'744.- est essentiellement dû au changement d'une pompe pour le boiler.

3. Culture et loisirs



Le chapitre Culture et loisirs s'élève à Fr. 174'801.75 de charges et Fr. 26'949.90 de recettes, soit un solde de Fr. 147'852.-. Ceci représente 6.46 % des charges totales.

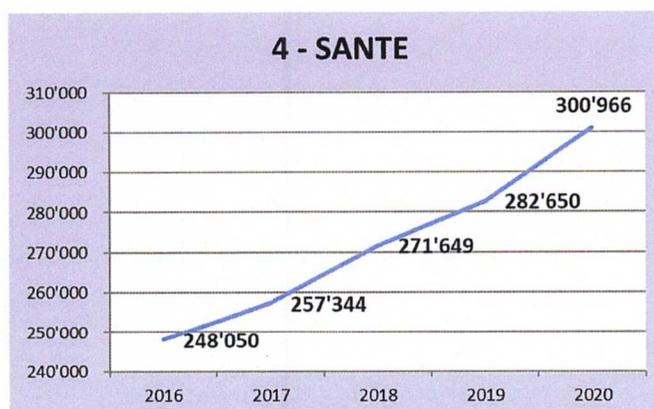
Le budget est tenu. L'augmentation de la charge par rapport à 2019 est essentiellement le résultat des amortissements suite aux frais de réfection entrepris afin d'assurer la pérennité des installations, ainsi qu'une amélioration d'utilisation que ce soit le fait des écoles d'Autigny et de Chénens, ou des associations sportives regroupant les deux villages. Ces frais n'étant que de la réfection d'entretien après plus de 30 ans de loyaux services, nous avons entrepris une demande de participation financière auprès de la commune de Chénens, bien que les finances publiques exigent un vote d'investissement.

Vu les travaux effectués, et l'entrée en vigueur prochaine de MCH2, l'amortissement y relatif a pu cette année être imputé normalement.

M. Jacques Berset constate qu'il y a de grandes différences entre le budget et les comptes pour ce qui est de l'entretien mobilier matériel et l'entretien du bâtiment.

M. Daniel Bovet explique que le nettoyage des ventilations a été reporté d'une année, suite aux travaux de rénovation du sol de la halle polyvalente. Ces travaux auraient dû être reportés au moment du budget.

4. Santé



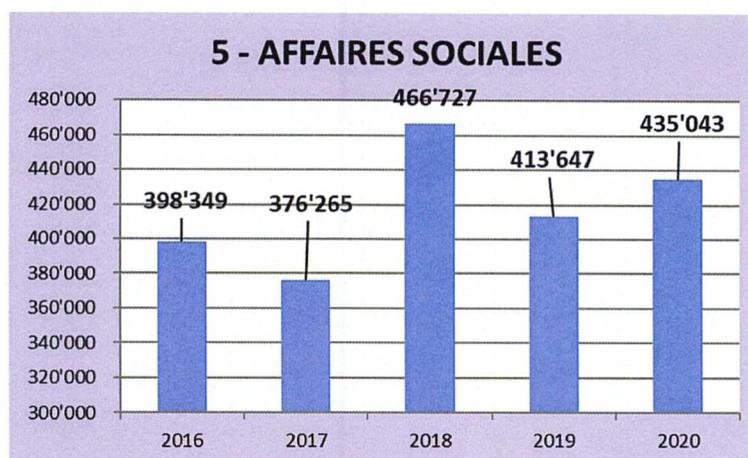
Le chapitre « Santé » s'élève à un solde de Fr. 300'966.-, constitué par des charges de Fr. 303'212.95 et des recettes de Fr. 2'247.45.

L'augmentation est principalement due à la participation des subventions cantonales des soins spéciaux pour Fr. 10'919.-.

M. Jacques Berset demande ce que comprennent les montants imputés dans le compte Prophylaxie.

Mme Dominique Haller Sobritz explique qu'il s'agit de tous les frais liés à la pandémie (gel hydroalcoolique, masques, etc).

5. Affaires sociales



Le chapitre « Affaires sociales » s'élève à Fr. 437'026.10 de charges et Fr. 1'983.50 de recettes, soit un solde Fr. 435'042.60. Une diminution de Fr. 29'909.- des subventions d'accueil crèches et accueil familial de jour, dû au confinement) est principalement la cause de diminution par rapport au budget prévu. Cette baisse est compensée par une augmentation des subventions à l'AES et prise en charge des cotisations AVS minimales des personnes assistées et qui sont à l'aide sociale.

M. Jacques Berset constate que les subventions à l'Accueil extrascolaire indiquent un montant de Fr. 11'500.- au budget mais Fr. 22'500.- environ aux comptes. M. Berset se demande s'il n'y aurait pas dû y avoir une diminution liée au confinement.

Mme Dominique Haller Sobritz rappelle que les animatrices ont été payées à 80% mais la commune n'a pas eu le droit aux RHT, étant donné que nous sommes une administration publique. Ce qui a augmenté les charges.

Mme Laurence Charrier explique également qu'il est difficile de budgétiser les subventions des parents. En effet, les comptes de la commune sont présentés en année civile et ceux de l'AES sur une année scolaire. Elle relève également qu'il est difficile dans certains cas de chiffrer la subvention des parents, qui auront le droit à de grandes subventions et qui en plus placent souvent leur enfant.

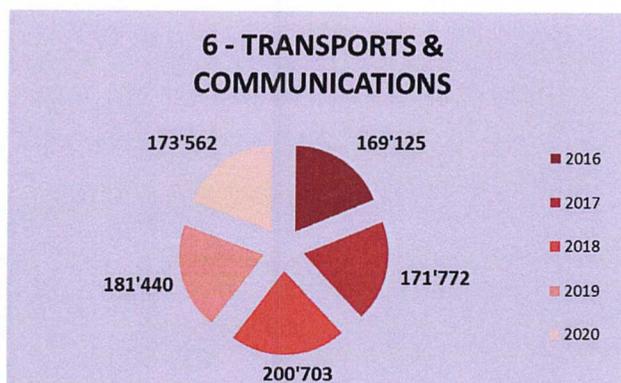
M. Jacques Berset constate qu'entre les comptes 2019 et les comptes 2020, il n'y a presque pas de différences.

Mme Dominique Haller Sobritz souligne également la problématique des inscriptions à l'AES qui ne se font pas au même moment que le budget.

M. Jacques Berset demande ce que concernent les subventions versées à des tierces personnes. Il est constaté un montant de Fr. 1'000.- au budget mais Fr. 7'000.- dans les comptes.

Mmes Dominique Haller Sobritz et Chantal Gobet expliquent qu'il s'agit des cotisations AVS minimum versées aux personnes qui se trouvent à l'aide sociale. Ce sont des montants versés pour plusieurs années pour plusieurs personnes.

6. Transports et communications

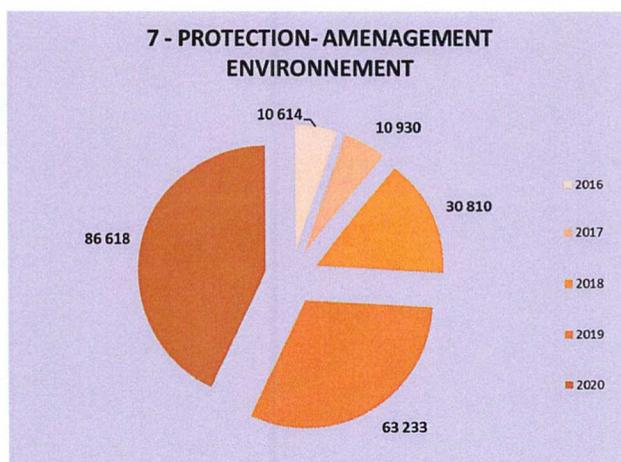


Le chapitre « Transports et communications » s'élève à Fr. 173'562.- de résultat de charges, pour Fr. 174'022.- de dépenses et Fr. 460.- de recettes.

L'hiver 2020 a été relativement doux ce qui a limité les tournées de déneigement et de sel. L'entretien des routes continue de diminuer, mais aussi les frais d'ingénieurs ont été imputés essentiellement aux projets d'investissements divers sans autres travaux particuliers.

Ce chapitre représente 7.58 % des charges totales, au lieu de 8.35 % en 2019.

7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire



Le chapitre « Protection, aménagement, environnement » comprend les eaux, potable et usées, ordures ménagères et cimetière.

La charge globale pour 2020 s'élève à Fr. 86'618.- (Fr. 514'771.90 de charges pour Fr. 428'163.95 de recettes). Les sous-chapitres eaux devant répondre à des exigences d'équilibre, nous avons pu attribuer cette année :

- Fr. 3'259.90 à la réserve pour l'eau potable.
- Fr. 77'924.10 à la réserve pour l'épuration.

Les frais de ramassage pour la déchetterie, bennes et décharge ont impacté les coûts, sans compter les ouvertures démultipliées afin de limiter la concentration des citoyens aux heures habituelles d'ouverture.

L'influence des frais, salaires et charges sociales, du remplacement pour causes d'absence maladie et maternité influencent également ce résultat du chapitre.

Enfin, on notera les travaux effectués dans le cimetière : relève des tombes prescrites, mais aussi construction d'un nouveau columbarium et du jardin du souvenir.

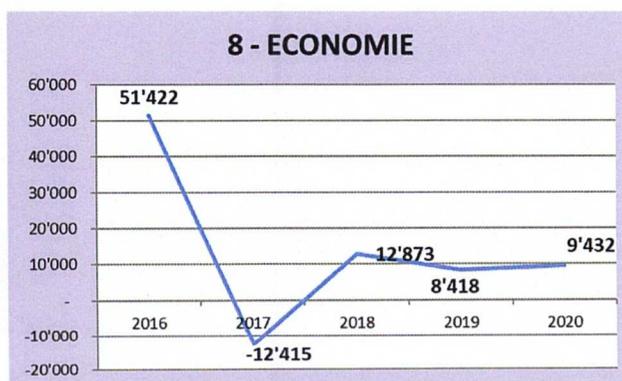
M. Jacques Berset a une question au sujet des taxes d'utilisation pour la protection des eaux (71.434.0). En effet, il a été constaté un montant de Fr. 70'000.- au compte 2019, un montant de Fr. 49'000.- au budget 2020 et finalement Fr. 68'000.- aux comptes 2020. Pourquoi cette variation ?

Mme Chantal Gobet répond que les taxes ont baissé en 2020 mais qu'au final il y a plus de consommation.

M. Maïc Werner confirme que lors du nouveau règlement sur l'eau potable, la taxe diminuait.

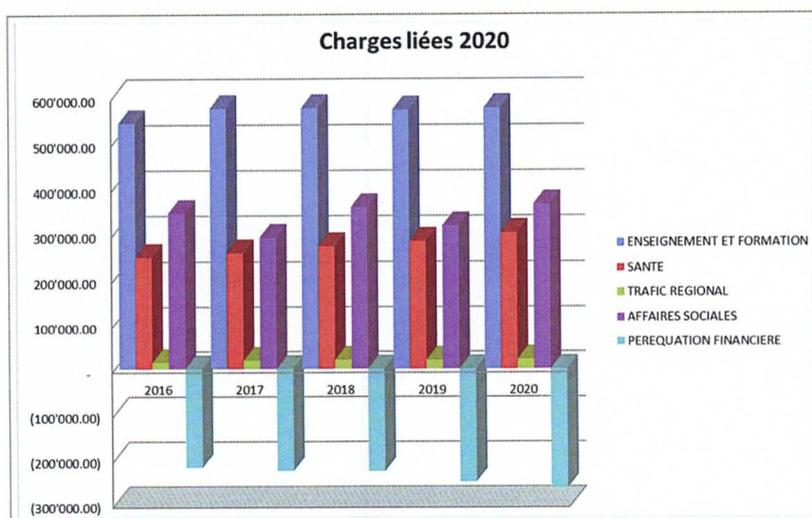
Concernant le salaire pour le cimetière, suite à l'intervention de M. Jacques Berset, **Mme Dominique Haller Sobritz** confirme que l'augmentation entre le budget (Fr. 2'000 francs) et les comptes (Fr. 7'200.-) est liée aux travaux de suppression des tombes.

8. Economie



Le chapitre « Economie » présente une augmentation de Fr. 1'014.- pour ce chapitre. Ses charges s'élèvent à Fr. 9'905.90 et ses recettes à Fr. 473.90.

Mme Dominique Haller Sobritz explique que la répartition des charges liées entre les différents chapitres est fortement impactée.



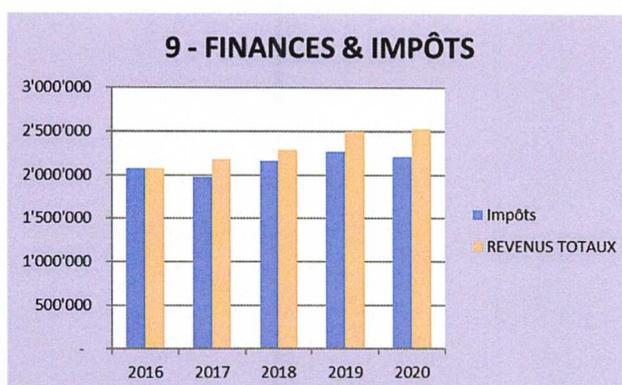
Mme Dominique Haller Sobritz présente la proportion des charges liées, soit uniquement les factures qui arrivent des confédération, canton et district.

Il n'est pas tenu compte des frais découlant des diverses obligations qui incombent aux communes par les différents services publics qu'elle doit assumer (bâtiment école, déchetterie, eaux, routes communales, administration, etc.).

Ces charges ont augmenté de plus de Fr. 57'000.- et comptent donc pour 43.46 % au lieu de 43.17 % des charges totales.

9. Finances et impôts

Mme Dominique Haller Sobritz présente le chapitre « Finances et impôts ».



Le chapitre « Finances et impôts » financent les charges pour plus de 90 % au lieu d'un peu moins de 87 % en 2019.

Celui-ci s'élève à Fr. 2'523'714.-, solde des recettes de Fr. 2'885'375.02 et des charges pour Fr. 361'660.96.

Ce supplément, moindre que l'an dernier, est tout de même de Fr. 85'489.- par rapport au budget prévu, et globalement de 0.85 % de plus que pour les comptes 2019.

Impôts sur le revenu, à la source ainsi que sur les mutations et successions sont les grands gagnants par rapport au budget, au contraire des impôts sur la fortune et sur les prestations en capital.

Pour rappel, le poste des contributions immobilières, varie régulièrement sur 2 années différentes, en raison de la réception des avis de taxation et des réévaluations régulières de propriétés.

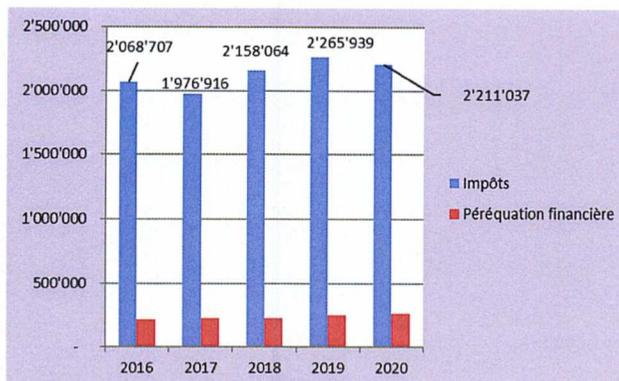
Cette année, il est à noter que de report en report, les locations de la buvette des Glières ne reflètent pas exactement sa fréquentation. De nombreuses locations ont été reportées en 2021, sans remboursement aux intéressés. Par contre, les cautions ont été directement remboursées, et la casse éventuelle sera facturée lors de la remise des lieux.

Comme déjà annoncé, celle-ci a malheureusement fait l'objet de déprédations à 2 reprises, ce qui impacte les comptes avec un montant d'entretien de Fr. 10'391.75 sur les comptes 2020, avec toutefois un remboursement d'assurance dans le compte 942.423.2.

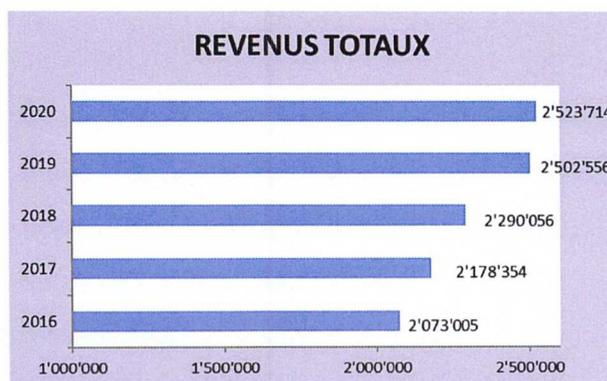
La charge en électricité (Fr. 2'805.-) de la buvette a incité le Conseil communal à revoir également les abonnements et branchements électriques afin d'en réduire la facture.

La vente d'électricité a légèrement augmenté par rapport à 2019, montant prudent évalué dans le cadre du budget.

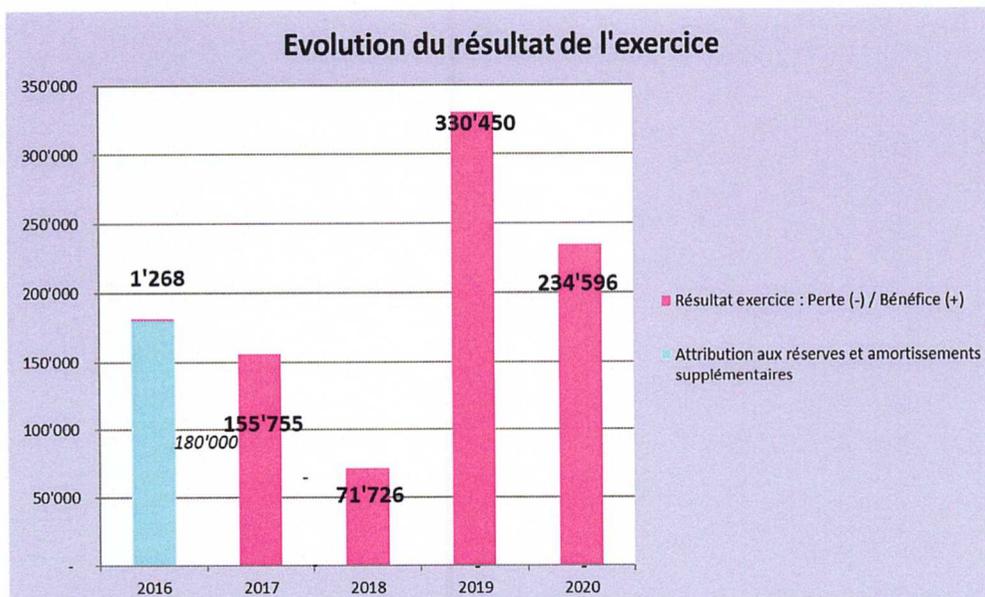
Mme Dominique Haller Sobritz présente une vue synthétique de l'évolution des revenus d'impôts et de la péréquation financière reçue.



Mme Dominique Haller Sobritz présente l'évolution des revenus totaux au cours de ces 5 dernières années.



Mme Dominique Haller Sobritz explique que l'ensemble de ces comptes est crédité pour 2020 d'un résultat positif global de Fr. 234'596.-, résultat satisfaisant, même s'il est inférieur à celui de 2019.



Bilan 2020

Mme Dominique Haller Sobritz présente le bilan 2020.

Actif

Désignation	Bilan au	Mouvement		Bilan au	Solde mouvements de l'année	en %
	01.01.2020	Débit	Crédit	31.12.2020		
1 ACTIF	5'955'615.12	13'342'626.45	11'814'011.69	7'484'229.88	1'528'614.76	25.67%
10 DISPONIBILITES	298'487.56	5'223'859.70	4'948'540.25	573'807.01	275'319.45	92.24%
11 AVOIRS	- 930'206.79	3'802'194.10	3'832'149.54	960'162.23	29'955.44	3.22%
12 PLACEMENTS	461'789.65	1'044'315.00	5'170.00	1'500'934.65	1'039'145.00	225.03%
13 ACTIFS TRANSITOIRES	2'742'553.05	2'640'592.85	2'742'553.05	2'640'592.85	101'960.20	-3.72%
14 PATRIMOINE ADMINISTRATIF	3'366'176.75	629'530.40	277'693.85	3'718'013.30	351'836.55	10.45%
15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES	16'814.90	2'134.40	7'905.00	11'044.30	5'770.60	-34.32%

Les actifs augmentent globalement de Fr. 1'528'614.76, principalement dopé par l'achat du terrain-maison de la Gravière.

Toutefois, les disponibilités à court terme doublent quasiment par rapport au 1^{er} janvier, en partie dû à l'alimentation du compte Epuration, mais aussi à une amélioration de la trésorerie courante.

Il est présenté le solde des mouvements de l'année, avec le pourcentage d'augmentation ou de diminution par rapport au 1^{er} janvier 2020.

Passif

Désignation	Bilan au	Mouvement		Bilan au	Solde mouvements de l'année	en %
	01.01.2020	Débit	Crédit	31.12.2020		
2 PASSIF	5'955'615.12	3'228'925.65	4'757'540.41	7'484'229.88	1'528'614.76	25.67%
20 ENGAGEMENTS COURANTS	52'359.20	1'890'570.45	2'206'020.00	367'808.75	315'449.55	602.47%
21 DETTES	2'890'484.00	1'027'397.90	2'015'727.95	3'878'814.05	988'330.05	34.19%
24 PROVISIONS	200'251.50	71'094.90	61'075.15	190'231.75	10'019.75	-5.00%
25 PASSIFS TRANSITOIRES	239'862.40	239'862.40	156'518.05	156'518.05	83'344.35	-34.75%
28 RESERVES	1'284'315.10		83'602.80	1'367'917.90	83'602.80	6.51%
29 FORTUNE	1'288'342.92		234'596.46	1'522'939.38	234'596.46	18.21%
290.0 Fortune	1'288'342.92			1'288'342.92		
290.1 Résultat			234'596.46	234'596.46	234'596.46	

Le passif augmente également dans la même proportion, avec l'endettement lié à cet achat effectué en 2020.

Toutefois, la proportion d'augmentation du montant des dettes par rapport au 1^{er} janvier est de 34.19 % si l'on tient compte de l'achat.

Cette augmentation de dette correspond en fait à un placement et non à une dépense nette sans contrepartie financière, comme toute autre dépense publique.

Si l'on fait abstraction de cet investissement, le montant des dettes diminue de 28.08 % soit de Fr. 811'669.95.

Cette diminution est due non seulement à l'amélioration des taux d'intérêts lors des renouvellements d'emprunts, mais aussi au remboursement du solde de la dette à ces occasions.

Evolution des finances communales

Mme Dominique Haller Sobritz présente l'évolution des finances communales au cours de cette dernière législature, tel qu'il vous a été présenté dans le bulletin communal.

Années	Population	Budget fonctionnement charges / Recettes		Comptes charges / recettes		Investissements effectués (charges)	Bénéfices
		Charges	Recettes	Charges	Recettes		
2015		2'964'683	2'876'713	3'142'774	3'143'860	385'633	1'086
2016	774	3'207'524	3'207'804	3'402'970	3'404'240	412'760	1'270
2017	803	3'278'969	3'279'499	3'196'131	3'351'888	157'492	155'757
2018	792	3'422'578	3'424'554	3'514'553	3'586'280	411'463	71'727
2019	793	3'507'844	3'508'026	3'502'310	3'832'760	720'957	330'450
2020	796	3'685'628	3'728'014	3'631'601	3'866'198	1'739'646	234'597
Total législature	3'958	17'102'543	17'147'897	17'247'565	18'041'366	3'442'318	793'801
Progression 2016-2021 (en %)	2.84%	14.91%	16.22%	6.72%	13.57%		
En chiffres	22	478'104	520'210	228'631	461'958		

dont terrain &
maison de la
Gravière

Pour une population relativement stable (+ 22) les charges concrètes ont augmenté de 6.72 % Fr. 228'631.- alors que les recettes doublent cette augmentation de charges.

La différence des recettes supplémentaires (Fr. 461'958.- soit + 13.57 %) a plus que doublé par rapport à l'augmentation des charges (Fr. 228'631.- soit + 6.72 %).

Mme Dominique Haller Sobritz demande s'il y a des questions ou commentaires à propos des comptes 2020 et de la situation financière actuelle.

2.2 Rapport de l'Organe de révision

Le rapport de révision concernant les comptes 2020 était lisible sur le site internet et dans le bulletin communal. Globalement, la fiduciaire recommande d'approuver les comptes 2020.

Mme Dominique Haller Sobritz demande à l'assemblée si une lecture détaillée de celui-ci est nécessaire. Si tel n'est pas le cas, la parole est donnée à la Présidente de la Commission financière.

2.3 Préavis de la Commission financière

Mme Murielle Cudré-Mauroux, Présidente de la Commission financière, donne lecture du préavis de la Commission financière :

« La révision des comptes communaux 2020 a été effectuée par la Fiduciaire Tinguely Consultants à Givisiez. Les membres de la Commission financière et le Conseil communal se sont rencontrés le mardi 30 mars 2021. Lors de cette séance, nous avons pris connaissance du rapport de révision présenté selon le formulaire d'audit officiel, et examiné les comptes de l'année 2020.

Lors de notre révision, tous les postes ont été contrôlés, plusieurs d'entre eux ont nécessité des explications, qui ont été fournies par les Conseillers communaux, et ce à l'entière satisfaction de la commission financière.

Le compte de fonctionnement 2020 se solde avec un bénéfice de Fr. 234'596.46.

Nous avons pu constater que la maîtrise des coûts par le conseil a été suivie, que les budgets ont été respectés et que l'attribution aux réserves et amortissements obligatoires sont corrects.

En ce qui concerne le compte d'investissements 2020, les montants engagés concernent des investissements en cours.

En conclusion, nous remercions le Conseil communal, ainsi que Madame Chantal Gobet, boursière communale, pour leurs précieux engagements et l'excellent travail fourni tout au long de l'année.

La Commission financière invite la présente assemblée à approuver les comptes de fonctionnement et d'investissements de l'exercice 2020. »

2.4 Approbation des comptes de fonctionnement et des investissements

Mme **Dominique Haller Sobritz** soumet au vote les comptes de fonctionnement et des investissements.

A noter que les Conseillers communaux et la caissière communale ne votent pas.

Comptes des investissements 2020

Résultat du vote :	oui : 25 voix	non : 0 voix	abstentions : 1 voix
---------------------------	---------------	--------------	----------------------

Comptes de fonctionnement 2020

Résultat du vote :	oui : 25 voix	non : 0 voix	abstentions : 1 voix
---------------------------	---------------	--------------	----------------------

3. Investissements complémentaires 2021

3.1 Mise en séparatif de la zone (Chemin des Vergers et Ruelle du Château) – Etape 1

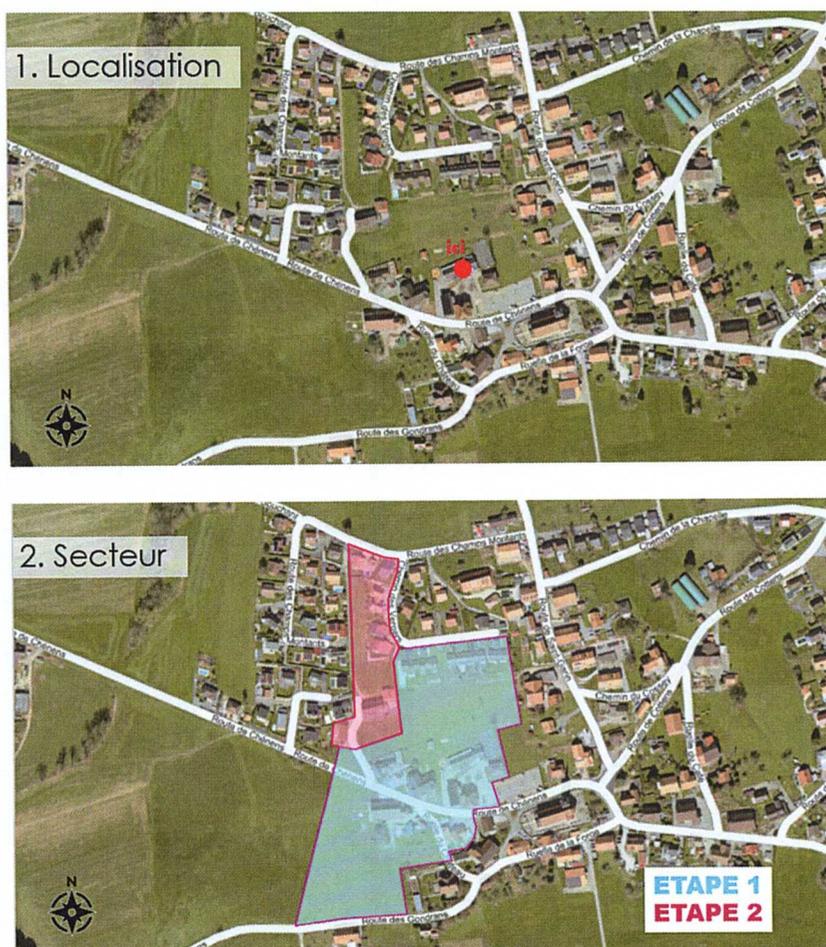
M. Maïc Werner explique que l'investissement qui vous est présenté à l'assemblée est de transformer un réseau unitaire en réseau en séparatif.

En effet, selon le PGEE, qui donne un fil rouge sur ce qui doit être amélioré dans notre réseau.

Un mandat a été donné au bureau d'ingénieurs Jeanneret d'étudier quel secteur du village serait le plus judicieux et efficace à transformer.

M. Werner explique que la commune paie à la station d'épuration, le nombre de m³ qui arrivent à la STEP. Donc, plus la commune a de réseaux unitaires, plus on a de m³ qui arrivent à la STEP, plus on paie. Il faut également savoir que les stations deviennent actuellement toute à saturation de ce qu'elles peuvent traiter en matière de débit d'eau et il est donc demandé aux communes de faire l'effort de modifier un maximum leur réseau unitaire en réseau séparatif.

M. Werner présente les différentes étapes.



La proposition est de modifier (étape 1 en bleu), le réseau à la Dontzire, Chemin des Vergers, Ruelle du Château et l'école.

M. Werner explique que l'on va créer le séparatif et ramener toutes les conduites qui se trouvent en milieu de parcelle en bordure de parcelle pour prévoir des futures constructions.

Le deuxième secteur qui prévoit d'être raccorder au réseau séparatif, qui sera voté lors d'une prochaine assemblée, correspondra à la partie ouest du chemin des Vergers.

M. Werner explique que l'eau des toits, qui est de l'eau claire, se jette dans le réseau unitaire. Des mesures ont été faites dans les canalisations et il a été constaté qu'il y a énormément de débits qui proviennent vraisemblablement de sources ou d'eaux souterraines qui arrivent dans ces conduites. Il est précisé que toutes ces eaux potables sont traitées à la STEP, et pour lesquelles on paie.

M. Werner présente le schéma de ce qui va être créé dans l'étape 1.



L'avant-projet prévoit :

- Mise en séparatif du futur quartier d'habitations
- Séparation des eaux claires dans le secteur
- Eventuellement forage dirigé sous la route cantonale
- Déplacement des conduites au bord des parcelles à bâtir

M. Werner présente explique pourquoi il faut commencer par l'étape 1. Il y a en effet plusieurs raisons, notamment :

- une des parcelles est devenue constructible et il vaut mieux le prévoir maintenant ;
- il est préférable de commencer par le bas du village pour éviter que du séparatif se jette dans de l'unitaire.

M. Werner répond aux questions.

Concernant le PGEE, **M. Jacques Berset** souhaiterait savoir où on en est dans l'ensemble de ce qui a déjà été réalisé, ce qu'il reste à faire et ce que représente ces deux étapes.

M. Maïc Werner répond que dans le cadre des discussions lors du projet de fusion, il a été constaté qu'il y avait environ 50% de séparatif sur la commune. Il est expliqué notamment que certains secteurs ne pourront jamais être intégrés dans le séparatif car trop complexe. Les deux étapes prévues pourraient représenter environ 15-20% de ce qu'il reste à faire. En vérifiant les possibilités de faire du séparatif dans d'autres secteurs, il a été constaté que cela serait certainement moins efficace que ceux proposés dans ces deux étapes.

M. Jacques Berset se demande si le beaucoup d'eau représente plusieurs centaines de m³ par jour/par mois.

M. Maïc Werner explique que ce qui vient des maisons n'a pas pu être mesuré. Actuellement, des points de mesures ont été effectués dans les canalisations existantes à des heures creuses où normalement il devrait y avoir moins de monde dans les maisons. Il a été constaté dans le quartier situé près du Chemin des Vergers, que de nombreux m³ coulaient. Peut-être est-ce que cela provient de sources ou de drainages. Le but étant justement que toute cette eau ne parte plus à la STEP.

M. Jacques Berset souligne que ces quantités importantes d'eau, qui seront mieux maîtrisées à un moment donné, iront dans les canalisations d'eaux claires et vont se déjeter dans la Glâne. Là, se pose le problème des crues. **M. Jacques Berset demande** s'il est donc prévu, dans un tel projet, ou ne serait-il pas judicieux de prévoir un ou deux bacs de rétention de cette eau qui pourrait être utilisée pour les arrosages au vu des sécheresses répétitives.

M. Maïc Werner confirme que cette solution n'a pour l'heure pas été étudiée. Il faudrait juger du coût et de l'utilisation qui y serait donnée, tout en sachant que l'endroit où ceux-ci devraient être installés serait vers le terrain des Glières. L'eau contenue dans ces bacs de rétention devrait ensuite remonter au village pour pouvoir en faire bon usage.

Concernant les zones inondables de la commune (notamment les berges le long de la Glâne), elles ont été revues et il a été constaté que les pompiers ne sont pas intervenus dernièrement pour ce problème.

M. Jacques Berset constate que le PGEE ne prévoit pas, dans cette étape, de mesures de rétention d'eau aussi pour mieux réguler les débits des ruisseaux.

M. Mathias Mauroux explique que la rétention d'eau est prévue dans le cadre des nouveaux projets de construction. Suite aux différents échanges à ce sujet, il rend attentif à la différence entre la rétention et le stockage, problématique notamment lors des travaux agricoles et des périodes de sécheresse.

M. Maïc Werner clos la discussion et prend note de cette proposition à étudier dans une prochaine étape.

M. Jacques Berset aimerait savoir si le montant économisé par les communes en envoyant moins d'eau à la STEP est connu ?

M. Maïc Werner répond qu'il est difficile (en fonction de la météo, des nouvelles constructions), à l'heure actuelle, de chiffrer. Il faudra attendre la nouvelle clé de répartition pour savoir le montant de l'économie. Il n'est donc pas possible d'estimer à l'heure actuelle cette économie.

M. Yvan Sapin relève qu'il n'y a pas que la question de l'économie par ce projet mais également de l'écologie. Actuellement beaucoup de communes réfléchissent à cette solution de séparatif. Il rappelle qu'actuellement l'eau claire est considérée comme polluée et que cette problématique doit être réglée.

Suite à la question de **Mme Corinne Di Domenico**, M. Werner répond que la prochaine zone de construction possible se situe entre la halle polyvalente et le chemin des Vergers.

Mme Dominique Haller Sobritz explique que le budget devisé pour cet investissement est de Fr. 370'000.-.

En tenant également compte du solde de Fr. 250'000.- sur le compte épuration de la BCF dédié à cet effet, le Conseil communal vous propose le financement suivant :

- Compte BCF épuration : Fr. 200'000.-
- Emprunt Fr. 170'000.-
Etant entendu que le montant définitif de celui-ci sera fixé lors de la facture finale.
Le taux d'emprunt étant celui du marché au moment de la conclusion.
- Amortissement selon les normes en vigueur par MCH2.

M. Jacques Berset relève qu'il y a chaque année, dans le plan financier, un montant de Fr. 100'000.-, pour le séparatif et constate que six mois après la présentation de ce plan financier, un investissement de Fr. 370'000 est demandé à l'assemblée.

Mme Dominique Haller Sobritz explique que les études se font au fur et à mesure et c'est à ce moment-là qu'on constate que les étapes deviennent prioritaires. Pour l'épuration, Mme Haller Sobritz rappelle que des réserves comptables doivent être créées.

M. Maïc Werner rappelle qu'il est parfois difficile d'avoir une vision globale des projets et qu'il faut traiter les projets l'un après l'autre.

M. Jacques Berset constate que la réserve financière est de 250'000 francs mais que le montant au bilan (réserve comptable) est de Fr. 739'156.05.

Mme Dominique Haller Sobritz répond que tous les ans, en fonction de la trésorerie à disposition, un montant cash est versé sur le compte bancaire de l'épuration.

Mme Dominique Haller Sobritz passe la parole à la présidente de la Commission financière pour son préavis au sujet de cet investissement complémentaire.

Rapport de la Commission financière

Mme Murielle Cudré-Mauroux, Présidente de la Commission financière, donne lecture du préavis de la Commission financière :

« Conformément à son mandat, dans sa séance du mardi 30 mars 2021, la Commission financière a examiné le budget des investissements complémentaires pour l'année 2021.

Les membres du Conseil communal étaient présents afin de fournir toutes les explications nécessaires concernant l'investissement proposé.

Le total des investissements complémentaires soumis au vote s'élève à Fr. 370'000.- pour 1 objet.

Protection des eaux

Un budget de Fr. 370'000.- vous est proposé pour la création en séparatif secteur école, château – Etape 1. Cet investissement est réalisé dans le cadre de la continuité du réseau unitaire en séparatif. L'investissement sera financé à hauteur Fr. 200'000.- par le compte BCF épuration et le solde de Fr. 170'000.- par un emprunt.

Selon l'aspect financier, la Commission financière décide de soutenir l'investissement.

Vote de l'investissement complémentaire 2021

Mme Dominique Haller Sobritz soumet au vote l'investissement complémentaire

Mise en séparatif de la zone (Chemin des Vergers et Ruelle du Château) – Etape 1

Résultat du vote : à l'unanimité
--

L'investissement est accepté.

Mme Dominique Haller Sobritz remercie tout le monde pour l'acceptation de cet investissement complémentaire.

4. Règlement

4.1 Règlement des finances

Mme Dominique Haller Sobritz explique que ce règlement des finances, obligatoire dans le cadre du passage aux nouvelles règles comptables fixées par la Loi cantonale sur les finances communales et le cadre posé par MCH2, a été élaboré avec l'appui de la fiduciaire BDO.

Sa collaboratrice est elle-même conseillère communale en charge des finances dans le canton de Fribourg.

Il a été soumis au Service des communes, et approuvé par la Commission financière en séance du 30 mars dernier. La présidente pourra vous le confirmer tout à l'heure.

Les citoyens pouvaient en prendre connaissance sur le site internet de la Commune, ou le demander sur papier au bureau communal.

Il pose en fait les limites accordées au Conseil communal dès le 1^{er} janvier 2022 quant aux divers financements, tant pour le fonctionnement que pour les investissements.

Le seuil d'investissement de Fr. 30'000.- indique que c'est à partir de ce montant que le conseil communal soumettra les dépenses à l'assemblée. A défaut, la dépense sera intégralement absorbée par le budget de fonctionnement.

Concernant les articles 4 et 5, **Mme Dominique Haller Sobritz** explique qu'il n'y aura plus d'imputation interne inférieure à Fr. 3'000.-. Il en sera de même pour les montants de transitoires inférieurs à Fr. 3'000.- qui aujourd'hui, sont à charge ou en recette de l'exercice concerné.

Concernant les articles 6 et 7, **Mme Dominique Haller Sobritz** explique que la limite de Fr. 30'000.- sera également de rigueur pour toute dépense nouvelle (ligne de compte), qui n'a pas pu être prévue dans le budget. S'il s'agit d'une dépense périodique, ce montant limite sera de Fr 3'000.-

Concernant l'article 8, **Mme Dominique Haller Sobritz** explique que dans le cadre d'un complément d'investissement, il y aura une double limite, en cas de dépassement à prévoir : 20 % et le montant de Fr. 30'000.-.

Dans le cadre du fonctionnement (article 9), **Mme Dominique Haller Sobritz** explique que la limite d'une nouvelle ligne de crédit supplémentaire (fonctionnement) est de Fr. 5'000.-.

Dans le cadre des acquisitions ou ventes immobilières (articles 10 et 11), **Mme Dominique Haller Sobritz** explique que la compétence du conseil communal sera de Fr. 50'000.- (exemple pour une bande de terrain nécessaire à un aménagement de trottoir, de route, etc...).

L'article 12 indique l'entrée en vigueur du présent règlement, au 1^{er} janvier 2022.

Mme Dominique Haller Sobritz demande à l'Assemblée si elle a des questions.

Mme Dominique Haller Sobritz passe la parole à la présidente de la Commission financière pour son préavis au sujet de ce règlement.

Rapport de la Commission financière

M. Jérôme Raemy, Membre de la Commission financière, donne lecture du préavis de la Commission financière :

Conformément à son mandat, dans sa séance du mardi 30 mars 2021, la Commission financière a examiné deux nouveaux règlements qui doivent entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

La nouvelle Loi sur les finances communales (LFCo ; ROF 2018_021) du 22 mars 2018 et l'Ordonnance y relative du 14 octobre 2019 (OFCo ; ROF 2019_080) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

Afin de répondre aux nouvelles exigences de la loi cantonale, un nouveau règlement communal doit être créé, les thèmes financiers n'étant actuellement pas traités dans un autre règlement. Ce message traite donc du nouveau règlement des finances, qui sera complété par un règlement d'exécution des finances.

- 1) Règlement des finances (RFin) a pour but de définir les paramètres importants régissant les finances communales, en complément à la législation cantonale (législatif). Ce présent règlement a été soumis à la DIAF pour approbation et celui-ci n'a fait l'objet d'aucune remarque significative de leur part.
- 2) Règlement d'exécution des finances (REFin) a pour but de définir les éléments relevant de la compétence du conseil communal (exécutif). Ce présent règlement n'est pas soumis à la DIAF pour approbation.

Nous avons contrôlé ces deux règlements sur la base des informations et directives reçues à ce sujet par le service des communes du canton et après avoir consulté la loi sur les finances communales (LFCo) et l'ordonnance sur les finances communales (OFCo).

La commission financière invite la présente assemblée à approuver ces deux nouveaux règlements pour son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

Mme Dominique Haller Sobritz soumet au vote le règlement des finances.

Résultat du vote : à l'unanimité
--

5. Approbation des statuts de l'Association Régionale de la Sarine (ARS)

Mme Dominique Haller Sobritz rappelle que ces statuts, ainsi que le message et les commentaires qui les accompagnaient figuraient sur le site internet de la Commune, et étaient à disposition au bureau communal.

Mme Dominique Haller Sobritz explique que les Associations régionales existent déjà dans les autres districts du canton (comme l'ABMG pour la Glâne et la Veveyse, l'ARG pour la Gruyère.) .

En 2012, une première mouture pour la création d'une association régionale de la Sarine avait été proposée, puis rejetée par certaines communes. À l'époque, l'enjeu majeur qui a fait échouer son approbation était la constitution, le financement et la gestion d'un fonds d'investissement régional avec une limite d'endettement de Fr. 1'000'000.-.

Ces deux points ont été supprimés, un article supplémentaire créant une commission financière a été ajouté.

Le 4 février 2021, les représentant·e·s des communes sarinoises ont adopté à l'unanimité les statuts de l'Association régionale de la Sarine (ARS) qui sera chargée d'approuver le futur plan directeur régional du district. Les statuts sont transmis aux communes, appelées à les soumettre à leur législatif pour approbation.

L'objectif est maintenant d'obtenir l'approbation des statuts par l'ensemble des législatifs communaux, afin de mettre rapidement sur pied l'ARS. Sa première mission sera d'adopter le futur Plan directeur régional de la Sarine (PDR Sarine), conformément aux nouvelles exigences de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC).

En parallèle aux démarches visant à la constitution de l'ARS, le district de la Sarine a entamé en 2017 une réflexion territoriale concrétisée en 2018 dans un Schéma directeur régional du district de la Sarine (SDDS). Cette planification visait à forger une identité commune, tracer les lignes directrices du développement futur et mettre en valeur les forces de la région. Dans la continuité du SDDS, les communes du district ont par la suite entrepris, en collaboration étroite avec l'Agglomération de Fribourg, les démarches relatives à l'élaboration pour l'ensemble du district d'un plan directeur régional, devenu obligatoire en 2019 suite la modification de la LATeC. A cet effet, la Conférence région (CRID) et l'Agglomération de Fribourg œuvrent actuellement de manière coordonnée à l'établissement du PDR Sarine et du Plan d'aménagement de 4e génération (PA4).

La création de l'ARS est déterminante pour la finalisation du projet de PDR Sarine. C'est en effet à l'ARS que reviendra la compétence d'adopter formellement le futur plan directeur régional. La séance du 4 février 2021 a donc été l'occasion pour les membres de la CRID de faire également le point sur l'avancée des travaux du PDR Sarine et du PA4, tous deux confiés à un mandataire commun, chargé d'en assurer la cohérence et la concordance.

Mme Dominique Haller Sobritz demande à l'Assemblée si elle a des questions.

Mme Dominique Haller Sobritz soumet au vote l'approbation des statuts de l'Association Régionale de la Sarine (ARS).

Résultat du vote :	oui : 31 voix	non : 0 voix	abstentions : 1 voix
---------------------------	---------------	--------------	----------------------

6. Divers

Au nom du Conseil communal, Mme Dominique Haller Sobritz remercie les citoyens de leur confiance, particulièrement marquée lors des dernières élections.

Elle explique que dès la fin de cette semaine, après la séance de constitution qui suivra la cérémonie d'assermentation, le Conseil communal accueillera Alexandre Gasser.

Elle remercie Daniel Bovet, qui est arrivé début 2019 et a choisi de ne pas se représenter pour des raisons professionnelles.

Mme Dominique Haller Sobritz rappelle que les Commissions financières, d'aménagement et de naturalisation devront être constituées lors de la prochaine assemblée de juin et encourage les citoyens à déposer leur candidature pour l'une ou l'autre de ces commissions.

Concernant le projet de déchetterie présenté lors de la précédente assemblée communale, **Mme Dominique Haller Sobritz** explique que celui-ci devra être revu prochainement mais le projet tel que celui de la commune de Delémont, comme évoqué par M. Jacques Berset n'est pas envisageable sur notre commune.

Mme Dominique Haller Sobritz demande à l'assemblée si elle a des divers.

M. Sciboz demande combien de chiens il y a sur la commune et constate qu'il y a beaucoup de crottes qui ne sont pas ramassées.

Mme Gobet répond qu'il y a environ 50 chiens inscrits. La taxe est de Fr. 40.-

M. Roland Bovet a constaté que le compacteur est souvent en panne et aimerait savoir qui paie les réparations ?

M. Daniel Bovet répond que le compacteur est en leasing. En cas de panne, c'est l'employé communal qui intervient dans la mesure du possible. Il est constaté actuellement que les pannes sont plus souvent dues à des mauvaises d'utilisation.

M. Roland Bovet demande si c'est la bonne machine.

M. Daniel Bovet confirme qu'au début de l'installation il y avait régulièrement des pannes. Suite à plusieurs interventions, des réglages de piston ont finalement été fait ce qui a réduit le nombre de pannes mais augmenté le nombre de vidanges.

M. Daniel Bovet relève que le compacteur est une solution de facilité pour les habitants.

Il explique également que pour tous les problèmes liés à une mauvaise utilisation, des amendes sont parfois envoyées.

M. Jacques Berset a constaté que suite aux travaux de changement du collecteur et de la mise en séparatif de la Route de la Crétausa qui ont été réalisés durant l'été 2020, l'eau de la fontaine a diminué fortement. Quand sont prévus les travaux de remise en état ?

M. Maïc Werner confirme que le problème est en cours de résolution.

M. Jacques Berset a constaté que la route de la gravière est fortement endommagée par les camions et les manœuvres de machines de chantier. Est-il prévu une réfection de cette route à la fin des travaux de remblayage de la gravière ?

Mme Laurence Charrier explique que cette route appartient à Grisoni. Le principe est que si la commune décide de reprendre cette route, cela sera certainement à certaines conditions, notamment la remise en état. Mais à l'heure actuelle il n'y a pas de décision à prendre sur une reprise de la route par la commune.

M. Jacques Berset demande si cette route fait partie du réseau des routes de remaniement.

Mme Laurence Charrier a eu une discussion à ce sujet avec de M. Chassot, géomètre qui a confirmé qu'à l'heure actuelle cette route appartient à Grisoni.

M. Jacques Berset relève qu'avant il y avait le chemin du Gayet qui a été annulé dans le cadre des travaux de remaniement. Mme Charrier pense qu'il a été annulé dans le cadre de l'ouverture de la gravière et non du remaniement.

Après vérification, **M. Mathias Mauroux** confirme que dans le projet de la nouvelle mensuration, qui entrera prochainement en vigueur, la route goudronnée actuelle est bornée. Cette route va donc continuer d'exister.

M. Jacques Berset demande ce qu'il en est du projet qui prévoit de prolonger le trottoir le long de la Route d'Estavayer-le-Gibloux jusqu'à la fin de la zone à bâtir. Ce projet n'est actuellement pas mentionné dans le plan financier.

M. Maïc Werner relève que c'est une étude qui n'est pas « enterrée » mais qu'il n'y a pas de projections pour l'instant.

M. Jacques Berset relève qu'en novembre 2020, le Conseil communal a décidé d'ouvrir la déchetterie le jeudi soir afin d'éviter des pics de fréquentation pour mieux protéger les usagers de la Covid-19. Alors que la situation est toujours préoccupante, l'Exécutif a décidé en avril de fermer le jeudi au motif que peu de citoyens s'y rendaient.

M. Daniel Bovet explique que cette décision est du fait que seul 4 ou 5 citoyens se déplaçaient le jeudi et en plus il faut payer le personnel de la déchetterie.

Au nom du Conseil communal, Mme Dominique Haller Sobritz remercie tout le personnel pour leur travail mais également ses collègues du conseil et les commissions. Elle remercie les citoyens présents et clôt cette assemblée.

L'Assemblée communale est close à 21.40 heures.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

La secrétaire :

Erika Chappuis



La syndique :

Dominique Haller Sobritz